



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ INSULCAST RTVS PRIMER 40

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit INSULCAST RTVS PRIMER 40

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Apprêt.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
mail@itwpp.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à +44(0)1235 239 670 (24h)
composer en cas d'urgence

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225

Dangers pour la santé Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Repr. 2 - H361d STOT SE 3 -
H336 STOT RE 2 - H373

Dangers environnementaux Aquatic Chronic 3 - H412

Éléments d'étiquetage

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

INSULCAST RTVS PRIMER 40

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeur très inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 P241 Utiliser de l'équipement électrique antidéflagrant.
 P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
 P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
 P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte ou si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
 P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise.
 P321 Traitement spécifique (voir l'avis médical sur cette étiquette).
 P330 Rincer la bouche.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation nationale.

Contient

ACÉTONE, PROPANE-2-OL, BUTANE-1-OL, TOLUÈNE

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

INSULCAST RTVS PRIMER 40

PROPANE-2-OL	30-60%
Numéro CAS: 67-63-0	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	
ACÉTONE	30-60%
Numéro CAS: 67-64-1	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	
BUTANE-1-OL	10-30%
Numéro CAS: 71-36-3	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335, H336	
TOLUÈNE	5-10%
Numéro CAS: 108-88-3	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361d STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304	
Ethyl Silicate Polymer	1-5%
Numéro CAS: 11099-06-2	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H332 Eye Irrit. 2A - H319 STOT SE 3 - H335	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

INSULCAST RTVS PRIMER 40

Inhalation	Déplacer tout de suite la personne atteinte vers une source d'air frais. En présence de difficulté respiratoire, le personnel adéquatement formé pourra aider la personne atteinte en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.
Contact cutané	Laver la peau minutieusement avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer de rincer.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Renseignements généraux	La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin	Aucune recommandation spécifique. En cas de doute, consulter immédiatement un médecin.
-------------------------	--

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés	Utiliser de la mousse antialcool, du dioxyde de carbone ou avec de la poudre sèche pour l'extinction. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un extincteur à jet d'eau, car ceci risque de faire propager l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques	Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater violemment ou exploser à cause d'une accumulation de pression. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
----------------------------	---

Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie	Refroidir les récipients exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque.
Équipements de protection spéciaux pour les pompiers	Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Fournir un système adéquat de ventilation. Éliminer toute source d'allumage.
----------------------------------	---

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts ni les cours d'eau ou dans la terre.
--	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

INSULCAST RTVS PRIMER 40

Méthodes de nettoyage

Absorber le déversement avec un matériel inerte, humide et incombustible. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Déversements Mineurs: Essuyer avec un chiffon absorbant et éliminer les déchets en toute sécurité. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Déversements Majeurs: Absorber le déversement avec une matière incombustible et absorbante. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Placer les déchets dans des récipients étiquetés et hermétiquement fermés. Empêcher le déversement ou l'eau de ruissellement d'atteindre les tuyaux d'évacuation, les égouts et les cours d'eau.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation Éviter d'inhaler les vapeurs. Fournir un système adéquat de ventilation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Faire une mise à la terre du récipient et de l'équipement de transfert afin d'éliminer tout risque d'étincelles provenant de l'électricité statique. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé et dans un endroit sec et frais. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10).

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation générale et une ventilation par aspiration à la source qui sont convenables. Respecter toute limite d'exposition professionnelle applicable au produit ou aux ingrédients.

Protection des yeux/du visage

Les équipements de protection suivants doivent être portés. Lunettes de protection anti-éclaboussures chimiques. Les équipements de protection personnelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.6), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

INSULCAST RTVS PRIMER 40

Protection des mains	Si une évaluation des risques mentionne la probabilité de contact cutané, il faudra alors porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée. Les gants sélectionnés doivent avoir un temps de protection d'au moins 8 heures. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9) , ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.
Autre protection de la peau et du corps	Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence. En cas de contact, porter un tablier ou des vêtements de protection.
Mesures d'hygiène	Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Protection des voies respiratoires	Porter un masque de protection si la contamination atmosphérique dépasse la limite recommandée pour l'exposition professionnelle. En cas de ventilation inadéquate, il faut porter des équipements de protection respiratoires appropriés. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Porter une protection respiratoire bien ajustée avec la cartouche suivante: Filtre anti - vapeurs organiques. Les appareils de protection respiratoire avec demi -masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Liquide.
Couleur	Rose. Rouge.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>56.11°C @
Point d'éclair	20°C
Tension de vapeur	>186 mm Hg @ °C/59°F
Densité relative	0.86g/cm @ °C
Composé organique volatil	Ce produit contient au maximum 80-100 % de COV.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Acides. Alcalins. Agents comburants forts. Isocyanates.
Stabilité chimique	Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé.
Risques de réactions dangereuses	Pas de réaction potentiellement dangereuse connue.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur. Éviter tout contact avec les matières suivantes: Agents comburants forts. Ne pas exposer à haute température ni en plein soleil.
Matières incompatibles	Acides forts. Agents comburants forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

11. Données toxicologiques

INSULCAST RTVS PRIMER 40

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - voie orale

ETA par voie orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - par inhalation

ETA par inhalation (vapeur mg/l) 366,67

Inhalation	Les vapeurs à concentrations élevées sont des narcotiques. Nocif par inhalation. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer la nausée, des maux de tête, l'étourdissement et l'intoxication.
Orale	Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux. Irritation grave, sensation de brûlure, larmoiement et vision floue.

12. Données écologiques

Écotoxicité	On n'a pas retrouvé de données concernant des effets possibles sur l'environnement.
Toxicité	Le produit contient une substance qui est dangereuse pour les organismes aquatiques et qui peut provoquer des effets nocifs à long terme sur l'environnement aquatique.
<u>Persistance et dégradation</u>	
Persistance et dégradation	Il n'y a pas de donnée sur la dégradabilité de ce produit.
<u>Potentiel de bioaccumulation</u>	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.
<u>Mobilité dans le sol</u>	
Mobilité	Pas considéré comme étant mobile.
<u>Autres effets nocifs</u>	
Autres effets néfastes	Pas disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux	Traiter les déchets comme des déchets contrôlés. Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.
Méthodes d'élimination	Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

Numéro ONU (TMD)	1993
Numéro ONU (IMDG)	1993
Numéro ONU (ICAO)	1993
Numéro ONU (DOT)	1993

INSULCAST RTVS PRIMER 40

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (TMD)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Acetone, Isopropyl Alcohol)
Désignation officielle de transport (IMDG)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Acetone, Isopropyl Alcohol)
Désignation officielle de transport (ICAO)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Acetone, Isopropyl Alcohol)
Désignation officielle de transport (DOT)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Acetone, Isopropyl Alcohol)

Classe (s) de danger relatives au transport

Classe du TMD	3
Étiquette du TMD	3
Classe de l'IMDG	3
Classe/division de l'ICAO	3

Étiquettes de transport



Groupe d'emballage

Groupe d'emballage du TMD	II
Groupe d'emballage de l'IMDG	II
Groupe d'emballage de l'ICAO	II
Groupe d'emballage du DOT	II

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Cédule des mesures d'urgence (EmS) F-E, S-E

15. Informations sur la réglementation

16. Autres informations

Date de la révision	2018-04-04
Révision	3
Date d'entrée en vigueur	2016-04-29
Numéro de la FDS	20706

INSULCAST RTVS PRIMER 40

Mentions de danger intégrales H225 Liquide et vapeur très inflammables.
H226 Liquide et vapeur inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétendement fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.